



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E21569

VALABLE JUSQU'AU 31/01/2025

ÉDITÉ LE 24/06/2024

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/07/1969

Forme juridique : SARL

Capital : 7 622

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC BOURGOIN JALLIEU B316643386

Siret : 316 643 386 00022

Code NACE : 4391A

Numéro caisse de congés payés : 81 00766

Assurance Responsabilité Travaux :
SMABTP 507015T1244000/001 504843/33

Assurance Responsabilité Civile :
SMABTP 507015T1244000/001504843/33

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/07/2023

Raison sociale : ENTREPRISE JACQUEMOND-COLLET MICHEL SARL

20 RUE DES SAULES
38110 LA TOUR DU PIN

Téléphone : 04 74 97 62 16

Portable : 06 08 53 83 73

Fax : 04 74 97 39 32

Site Internet : charpente-jacquemond-collet-38.com

E-mail : contact@jacquemond-collet.com

Responsabilité légale :

JACQUEMOND COLLET MICHEL GÉRANT(E) ASSOCIÉ(E) MAJORITAIRE

Effectif moyen : 11

Tranche de classification : EFF2B

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
2312	Fabrication et pose de charpente traditionnelle et structure en bois (Technicité confirmée) Mention RGE	02/12/2020
3101	Tuiles à emboîtement ou à glissement Mention RGE	02/12/2020
3121	Tuiles plates (Technicité courante) Mention RGE	02/12/2020
3181	Couverture en plaques nervurées ou ondulées Mention RGE	02/12/2020
3811 PROB	Parois en bardages simples (Technicité courante) Mention RGE	05/12/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des combles perdus	01/01/2021

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE GRENOBLE
8, RUE ETIENNE FOREST
B.P. 298
38009 GRENOBLE CEDEX 01

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.